

Paris, le 23 avril 2024

AVIS INTERNET AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
OSTRUM SRI CASH PLUS

**(ACTION RC: FR0000293714 ; ACTION RD : FR0013311461 ; ACTION I : FR0010831693 ;
ACTION RE : FR0010845065 ; ACTION TC : FR0013311487 ; ACTION N : FR001400ID35)**

Nous vous informons que des modifications seront apportées à la documentation juridique de OSTRUM SRI CASH PLUS (la « SICAV ») :

1. Evolution du label ISR

Dans le cadre de l'évolution du label ISR, les modifications sont les suivantes :

- Intégration d'éléments ESG : l'univers d'investissement de la SICAV comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créances négociables et/ou des obligations courte terme et il est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit »
- Sélectivité ESG des émetteurs en portefeuille mise en place par catégorie d'émetteurs.
- Analyse ISR de la SICAV sur 90% minimum de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR : titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics ainsi que des émetteurs souverains verts et assimilés souverains :
 - ***pour les émetteurs privés***, la notation extra financière repose sur 4 piliers :
 - gouvernance responsable,
 - gestion durable des ressources,
 - transition énergétique
 - développement des territoires
 - ***pour les émetteurs assimilés souverains*** (agences garanties, agences supranationales, collectivités locales et Green bonds), la notation extra financière se fonde sur les Objectifs du Développement Durable lesquels désignent les dix-sept objectifs établis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable.
- Application d'un processus de sélection ISR : au terme de l'analyse de l'univers d'investissement, les titres sont sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières. Le processus de gestion ISR sélectionne ainsi les

Natixis Investment Managers International - 43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France –

Tél. : 01 78 40 80 00

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories.

Les émetteurs assimilés souverains et émetteurs privés sont en ensuite répartis en deux sous-univers, à partir desquels sont calculés :

- *L'univers ISR des émetteurs privés* et sa note moyenne ESG :
 - En lien avec le process ISR monétaire traditionnel de la gestion, les émetteurs privés sont notés de 1 à 10, 1 étant la meilleure note.
 - Filtrage de 20% des émetteurs les moins bien notés et calcul des notes ESG équipondérées entre les émetteurs.
 - Note moyenne équipondérée des notes.
- *L'univers d'investissement initial des émetteurs assimilés souverains* et sa performance moyenne ESG :
 - Émetteurs inclus : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds.
 - Filtrage de 20% des émetteurs les moins bien notés (SDG index) pour le calcul de la note moyenne.
 - Note moyenne équipondérée entre les émetteurs.

Avec cette approche du score moyen de l'univers d'investissement, le gérant de la SICAV met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Investissements durables

La SICAV détiendra désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables.

3. Montant minimum de souscription initiale de la part I

Le montant minimum de souscription initiale de l'action I (FR0010831693) passe de 5 millions d'euros à 100 000 euros.

Ces modifications seront effectives le **30 avril 2024**.

La documentation juridique (feuilles d'information de base et prospectus) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
Service Clients
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS
ou de ClientServicingAM@natixis.com

1. Représentant

Sous réserve (i) de l'autorisation du nouveau représentant et (ii) de l'approbation du changement de représentant par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA, la fonction de représentant en Suisse sera transférée à compter du 31 mai 2024 de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich à CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

2. Service de paiement

Sous réserve (i) de l'autorisation du nouveau service de paiement en tant que succursale de banque étrangère et (ii) de l'approbation du changement de service de paiement par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA, la fonction de service de paiement en Suisse sera transférée à compter du 31 mai 2024 de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich à CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.